



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 1.1

N° de la demande : 2009-3343
Demande : Modification des matières actives de qualité technique – nouvelle source (site) du même titulaire
Produit : Herbicide technique Flumetsulame
Numéro d'homologation : 24449
Matières actives (m.a.) : Flumetsulame
N° de document de l'ARLA : 1953951

But de la demande

La présente demande vise à ajouter un nouveau site de fabrication de la matière active flumetsulame à l'herbicide technique actuellement homologué sous le nom de Flumetsulame, numéro d'homologation 24449, par le même titulaire.

Évaluation des propriétés chimiques

Appellation courante : Flumetsulame

Nom chimique : *N*-(2,6-difluorophényl)-5-méthyl[1,2,4]triazolo[1,5-*a*]pyrimidine-2-sulfonamide

L'herbicide technique Flumetsulame présente les propriétés suivantes :

Propriété	Résultat
Couleur et état physique	Poudre brun roux pâle
Concentration nominale	Teneur nominale 98 %
Odeur	Doucereuse odeur de moisi
Densité relative	1.77
Pression de vapeur	$3,7 \times 10^{-7}$ MPa (25 °C)
pH	3,44 (10 % en suspension)
Solubilité dans l'eau	pH g/l à 25 °C 2,5 0,0491 7,0 5,65
Coefficient de partage n-octanol/eau	Log K_{oc} = -0,68 à 25 °C

Les exigences en matière de données chimiques pour l'herbicide technique Flumetsulame ont été satisfaites.

Évaluation environnementale, évaluation sanitaire et évaluation de la valeur

Aucune évaluation environnementale, sanitaire ou de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a examiné les renseignements disponibles pour cette demande et a conclu que l'ajout d'un nouveau site de production de l'herbicide technique Flumetsulame est acceptable.

Références

1916180 2010, Group A- Product Identity and Composition, Description of Enforcement Analytical Method for Flumetsulam 98% Milled Concentrate CBI

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.